

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2014

Réuni en session ordinaire

Présents : M. CHAUVET Guy, AUDIGIER David, AVRIL Céline, BASTIDE Laure, DESCAMPS Stéphane, GRENIER Julie, GUILLAUME Michel, MAHINC Didier, MARAIS René, RABY Dominique, VIALARD Bruno, VIDAL Elisabeth.

Représentés :

Absents :

Date de la convocation : 25 mars 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 00.

Monsieur MAHINC Didier est élu secrétaire de séance.

1. Election du Maire et des Adjointes et désignation des conseillers communautaires.

Séance présidée par le maire sortant Monsieur CHAUVET Guy, jusqu'à l'élection du nouveau maire, ce dernier préside ensuite et fait procéder à l'élection des adjoints. Scrutin secret à la majorité absolue.

Résultat du vote : Maire : MARAIS René

M. MARAIS René, nouveau maire prend la présidence de l'assemblée.

2. Délibération fixant le nombre d'adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints, il ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit un maximum de 3 adjoints pour Ludesse.

Décision du Conseil Municipal : 3 adjoints.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

*Résultat du vote : 1^{er} Adjoint : GUILLAUME Michel
2^{ème} Adjoint : VIALARD Bruno
3^{ème} Adjoint : BASTIDE Laure*

Etablissement du tableau communal : dans l'ordre suivant : Maire – 1^{er} adjoint – 2^{ème} adjoint – 3^{ème} adjoint – conseillers municipaux classés par nombre de suffrages obtenus.

Conseillers communautaires : désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints. – 2 délégués communautaires pour la Communauté de Communes des Puys et Couzes.

Maire MARAIS René 1^{er} adjoint GUILLAUME Michel

3. Désignation de délégués aux Commissions Communales, EPCI et Associations.

Voir feuille annexe : liste des commissions, EPCI et Associations et le nombre de délégués à désigner.

Syndicats intercommunaux : tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal peut être élu.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

CCAS :

Délibération fixant le nombre de membres

Le Maire + membres (nombre égal de membres élus par le conseil et de membres nommés par le Maire) mini 4 membres nommés, donc 4 membres élus

Nombre de membres : 4

Décision du Conseil Municipal : BASTIDE Laure – DESCAMPS Stéphane – VIDAL Elisabeth – GRENIER Julie.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. Délibération de délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

(affectation des propriétés communales, emprunts, marchés publics, locations, contrat d'assurance, régies, concessions cimetières, dons et legs, aliénation, alignement, actions en justice, droit de préemption, régler les dommages des accidents, personnel communal, mise à dispositions de Contrats aidés, autorisant dépôt Permis construire communaux ...)

Listées par les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire peut toutefois subdéléguer la signature de ces décisions à un adjoint, en cas d'empêchement (L2122-18).

Décision du Conseil Municipal : Favorable aux délégations et fixation de limites ou conditions.

Subdélégation à un adjoint : Favorable

M. GUILLAUME Michel – 1^{er} adjoint

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

5. Délibération fixant le montant des indemnités de fonctions.

Dotation élu local versée par l'Etat. (2797 € en 2013).

Les indemnités de fonction sont versées au maire, adjoint et conseiller municipal sous certaines conditions.

L'exercice effectif des fonctions est obligatoire pour l'attribution d'une indemnité.

Indemnités maxi permises par la loi (% de l'indice 1015) – indice 1015 : 3801,47 €/mois au 01/01/2014 indemnité maxi :

Maire Commune de moins de 500 habitants 646,25 € brut / mois (17 % de l'indice 1015).

Adjoint Commune de moins de 500 habitants 250,90 € brut / mois (6,6 % de l'indice 1015).

Varie et augmente avec la valeur du point.

Proposition : (pour info année antérieure Maire 11 % adjoint 3,65 %).
Maire 15 % de l'indice 1015
Adjoint 5 % de l'indice 1015

Décision du Conseil Municipal : Favorable

Les indemnités seront versées trimestriellement à compter du: 01/04/2014.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

6. Délibération attribuant une indemnité de conseil versée au comptable.

Les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du trésor sont énoncées dans un arrêté interministériel.

Pour information 395 € brut versé en 2013 (varie avec le montant des budgets).

Décision du Conseil Municipal : Favorable

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

7. Délibération désignant un adjoint et un suppléant signataires des actes administratifs.

Signataire des actes administratifs (acte d'achat, de vente, d'échange équivalent à un acte rédigé par un notaire) rédigés par le maire.

Décision du Conseil Municipal : M. GUILLAUME Michel, adjoint

Mme BASTIDE Laure, adjointe (suppléante)

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

8. Délibération désignant un membre pour la signature des autorisations d'urbanisme.

Le maire ne peut signer des autorisations d'urbanisme pour lui-même ou un membre de sa famille.

Décision du Conseil Municipal : M. GUILLAUME Michel, adjoint

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

9. Délibération autorisant le maire à embaucher des contrats aidés.

Le maire doit être autorisé pour signer les contrats d'embauche des personnes en contrat aidé (CUI CAE).

Décision du Conseil Municipal : Favorable

Désignation d'un suppléant, en cas d'empêchement du Maire : GUILLAUME Michel, adjoint.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

La séance est levée à 16h30.

Ludesse, le 10 juillet 2014